



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE
DIRECTION GENERALE

REPUB
Liberté -

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 030-213000342-20250917-DN_2025_086_DIR-AR

S²LOW

Bellegarde, le 17 septembre 2025

DECISION

N° 2025-086-DIR

OBJET :
Convention de partenariat
Médiathèque Christiane & Alain Lagarde
Collège Federico Garcia Lorca
-
Renouvellement

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 24-122 du 3 décembre 2024 approuvant le partenariat entre la médiathèque Christiane et Alain Lagarde et le collège Federico Garcia Lorca,
- **Considérant** que la convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelable chaque année, jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal actuel,
- **Considérant** la demande du collège Federico Garcia Lorca de renouveler le partenariat pour l'année scolaire 2025-2026,

DECIDE

Article 1 – de renouveler la convention de partenariat entre la médiathèque Christiane et Alain Lagarde et le collège Federico Garcia Lorca pour l'année scolaire 2025-2026.

Article 2 – de préciser qu'à l'issue du renouvellement, la convention sera caduque. Une nouvelle convention devra être conclue entre les parties.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 18 septembre 2025 et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Gard
- Médiathèque Christiane et Alain Lagarde
- Collège Federico Garcia Lorca

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.